

OUI au partenariat pour personnes de même sexe Contre les discriminations et pour une vrai égalité

La lutte contre toutes les discriminations fait partie intégrale d'un vrai projet de gauche, et il n'y a aucun doute que les personnes homosexuelles ont fait l'objet de discrimination et été stigmatisées en tant que telles. Que l'on se souvienne simplement que le Code pénal a condamné dans ce pays des relations homosexuelles entre adultes, jusqu'en 1942.

Si l'acceptation est plus grande actuellement et si l'homosexualité a même acquis une visibilité qui peut faire illusion, ces discriminations se poursuivent, rendant partiellement « invisible » une minorité signifiante de la population : invisible parfois même pour leur famille ou leurs amis, souvent sur le plan public ou professionnel. Le taux de suicide élevé parmi les jeunes se découvrant homosexuel confirme cette stigmatisation : un jeune gay sur quatre a fait une tentative de suicide. Dans de nombreuses professions (enseignement, santé, mais aussi commerce) les préjugés sont tellement forts que peu sont celles et ceux qui osent assumer publiquement. Cette situation « d'invisibilité » s'étend aux familles – parents, fratrie, enfants – qui ont parfois aussi de la peine à « dire » leur situation.

La loi sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe (LPart) va en fait plus loin que le PACS français : sur de nombreux points, ses effets sont semblables au mariage. Elle a entraîné la modification de 31 lois, réglant ainsi en particulier les questions d'assurances sociales, de succession, de bail, de possibilité d'union avec un partenaire étranger. Elle se différencie du mariage principalement par l'interdiction (dans la loi) de l'adoption et de la procréation médicalement assistée et par l'absence de nom ou d'origine commune. Elle implique également des responsabilités, comme un devoir d'assistance, et une rente AVS de couple.

L'acceptation du partenariat, voté largement par les Chambres fédérales et attaqué en référendum par la droite de la droite et les milieux religieux intégristes, donnera un cadre légal et une visibilité au couple homosexuel, donc à l'homosexualité en général. Comme j'avais eu l'occasion de le dire dans le cadre du débat aux chambres fédérales, il n'y aura pas un homosexuel de plus à cause de cette loi, mais simplement moins d'homosexuels pour qui il est difficile de l'être...

Dans l'histoire récente, les périodes révolutionnaires – et la révolution russe n'a pas fait exception – ont été l'occasion d'avancées libératrices dans ce domaine, et les périodes de restaurations (dont le stalinisme et le fascisme) de régressions brutales, allant jusqu'au triangle rose dans les camps de la mort.

L'acceptation de la loi sur le partenariat, c'est, simplement, moins de discrimination, plus de liberté, plus d'égalité aussi, dans le sens où le droit légitime démocratique est celui dont les conséquences sont les mêmes pour tout le monde.

Marianne Huguenin